# **DOSSIER DE PRESSE**

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LA RÉUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

MARDI 9 JANVIER 2024, 16h30



## ENJEUX ÉCOLOGIQUES POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE : L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

#### Contexte

Depuis 2021, GrandAngoulême mène un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (lauréat de l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité 2021-2024), en partenariat avec Charente Nature et la Fédération de Pêche de Charente. Ce projet, inscrit dans le plan d'actions reconnu « Territoire Engagé pour la Nature » a vu sa Stratégie Biodiversité Intercommunale validée au début de l'été 2023.

Cet Atlas vise à identifier les habitats et les espèces (ordinaires ou patrimoniales) présents sur les 38 communes de l'agglomération, permettant de faire ressortir des enjeux « prioritaires » et de formuler des recommandations spécifiques pour optimiser la préservation de la biodiversité locale.

Aussi, il guide les décisions relatives à l'aménagement et la gestion du territoire, notamment par le renforcement des politiques de protection des milieux naturels et la reconquête des espaces dégradés sur le territoire.

Ce projet a également pour vocation de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs pour la préservation de notre patrimoine commun.

## La restitution des résultats de l'Atlas lors d'une réunion publique le mercredi 17 janvier 2024

**Cette Réunion publique\*** fait suite à diverses communications réalisées depuis 2 ans (restitutions en commissions territorialisées notamment) et **correspond à une première phase de partage des résultats finaux** qui seront déclinés sous différents supports.

L'objectif est de partager la connaissance sur la biodiversité locale pour sensibiliser tous les habitants du territoire en partageant les résultats des inventaires, les enjeux et préconisations identifiés.

Notamment, les résultats de l'Atlas confirment paradoxalement :

- la forte richesse écologique de notre territoire, comparativement à d'autre territoires similaires, dûe à une forte diversité des habitats.

Pour exemples : la recolonisation de la loutre, disparue au début des années 2000, la présence maintenue du vision d'Europe, ainsi que la présence d'une très forte proportion du nombre d'espèces de chiroptères vis-à-vis du nombre national

- la constatation du déclin de cette biodiversité dans des proportions diverses ces dernières années, notamment chez les passereaux.
- \* Rendez-vous le mercredi 17 janvier 2024, 18h00 > 20h30 Espace Franquin, salle Buñel à Angoulême

# La trame verte et bleue, manifestes pour la protection de la biodiversité

GrandAngoulême coordonne le projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (2021-2024) afin

d'identifier et de caractériser les composantes des trames terrestres et aquatiques ainsi que l'état de conservation des habitats et des espèces associées par le travail d'inventaire réalisé par la Fédération de Pêche de la Charente.

Ainsi, l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité locale contribue à actualiser la trame Verte et Bleue, document cartographique qui décrit les richesses écologiques du territoire ainsi que l'importance de favoriser leur protection.

Cette trame sera intégrée dans les documents d'urbanismes en cours de révision dans le cadre de la démarche Cartéclima!:

- le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT, approbation 2024)
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi à 38 communes, approbation 2026)
- de nouvelles actions ou procédures juridiques de protection et de gestion pourront être définies, notamment en lien avec la protection et valorisation du patrimoine paysager et la reconquête des corridors écologiques (couloirs de circulation privilégiés des espèces).



Le montant global du projet d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale s'élève à 360 000 €, subventionné par l'Office Français de la Biodiversité.

Cette première étape est poursuivie par des investigations et actions complémentaires liées à la protection et la reconquête de la biodiversité, notamment dans le cadre des OB 2024, toutes inscrites dans la stratégie intercommunale de biodiversité votée en juillet 2023 :

- Délimitation des zones humides du territoire : 220 K€, financés par l'Agence de l'eau (2024-2026)
- Étude de stratégie de maîtrise foncière et d'usage pour la biodiversité : **53 K€** financés par la Banque des Territoires, en complément de l'étude de friche (2023-2024)
- Proposition d'une ligne d'acquisition foncière «Biodiversité» : 100 K€ (aux OB 2024)
- Maintien des lignes d'animation et de sensibilisation développées depuis le début de l'Atlas de la Biodiversité (sorties natures, programmes pédagogiques, animations spécifiques dans les communes)





## **CONTACT PRESSE**

#### **Pauline Bardoulat**

Chargée de communication et de relations presse Direction de la communication institutionnelle GrandAngoulême

presse.grandangouleme@gmail.com

+33 6 86 41 17 14